

Remarques adressées par mail à la DDT le 01/7/18 à 13h43

Sujet : [INTERNET] enquête METHABAZ
De : "> Brigitte et Thierry (par Internet)" <thierryharter@orange.fr>
Date : 01/07/2018 13:43
Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

M. Thierry HARTER

Monsieur le commissaire enquêteur,

Tout d'abord, je suis surpris du peu de temps qu'il nous a été donné pour étudier cet énorme dossier, ce qui d'emblai me fait penser à une tentative de passage en « douceur » et très rapide pour ce projet de création d'une usine de méthanisation à quelques mètres des premières habitations de Fresne.

Mais voici mes premières remarques :

- Je reste dubitatif devant cette capacité de traitement de 99.7 t/jour. Ce chiffre juste en dessous des 100 t/jour impliquant un processus bien plus compliqué de demande d'implantation me semble plus que douteux (qui pourra vérifier à 300 kilogrammes près ?).

- Je lis en début de dossier que 100 % des intrants seront d'origine agricole. Or page 32, je vois qu'il est déjà question d'une demande d'agrément pour la transformation d'intrants d'origine animale. Là nous aurions affaire à un trafic de camions hautement contaminants (seront-ils tous bâchés correctement et non rafistolés au scotch comme ça se voit si souvent) ; le digestat serait complètement différent puisque imprégné de trop d'ammoniac, il appauvrira le sol au lieu de le fertiliser. Donc des amendements ou agréments sont déjà en cours pour modifier le projet de départ !

- Il est précisé que les camions seront lavés avant de repartir mais où est la station de lavage et son installation de décantation ?

- Comment peut-on comparer les vents de Prunay et de Fresne ?

- A aucun moment on évoque le bruit des signaux sonores de recul des camions. Bruits très porteurs et exaspérants au plus haut point (la pire des nuisances lors de la construction de l'autoroute contournant Reims)

- Le personnel, peu nombreux, peu présent et surtout non formé me semble une aberration.

Ces remarques m'amène à :

- * demander une prolongation de cette enquête publique.
- * demander que ce projet entre dans le cadre d'une exploitation de plus de 100 t/j.
- * demander une restriction ferme, précise et limitée des intrants.
- * demander plus de précisions en ce qui concerne le lavage des camions.

- * demander une étude réelle et concrète des vents sur le site avec le logiciel adapté aux terrains plats.
- * demander une étude sur la nuisance due aux marches arrière des camions.
- * demander une formation obligatoire pour le personnel présent et intérimaire et une présence 24h/24.

Le projet présenté est toujours la limite de la légalité et des contraintes pour faire croire à un projet agricole alors que nous sommes bien en présence d'un projet industriel.

En l'état, ce projet, tel que décrit ne peut et ne doit aboutir ni ici ni ailleurs.

Trop d'incohérences et de manque d'honnêteté en font un danger de santé publique !

Quel décideur approuverait ce projet si près de chez lui ?

Monsieur Thierry HARTER

11 chemin de Varlager

51110 Bourgogne Fresne

— Pièces jointes ; —

Monsieur le commissaire enquêteur. monsieur.docx

15,6 Ko